

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-969/SG/CG admettant M. Amir Mohamed en qualité d'avocat défenseur dans le Territoire .

n° 72-969/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
21 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Amir Mohamed, citoyen français, né le 1er juillet 1913, pourvu d'une licence en droit, est nommé avocat défenseur dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Art. 2 — Avant d'entrer en fonction, M. Amir Mohamed prêtera serment devant le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti, conformément à l'article 8 de l'arrêté n° 963 du 26 septembre 1950.